

l'indignité de la victime

Par yaris, le 11/05/2005 à 16:18

coucou à tous....je suis tombé sur ce sujet interessant et donc je le soumet au forum...

Par **jeeecy**, le **11/05/2005** à **16:54**

qu'en penses tu?

Par yaris, le 11/05/2005 à 18:50

dans le cadre du droit penal c une notion complexe en principe l'indignité rime avec le droit des successions

c plutot un concept qui n'est pas encore consacré en droit penal mais quoiqu'il en soit selon la jusrisprudence il s'agit des cas où la victime soit par son fait soit par sa situation illicite ou immorale est dechue de ses droits de victimes

sur le plan de l'action civile tant sur la recevabilite que sur le fond la chambre civile et la chambre criminelle sont en opposition

et sur la responsabilite penale pensez vous que l'on puisse y voir une cause objective ou subjective d'irresponsabilité?